

avec l'inauguration du Centre de réhabilitation pour les handicapés que le cardinal Léger, ancien archevêque de Montréal, a fondé dans ce pays. En Algérie, le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires extérieures, M. Gaston Isabelle, a pris part aux fêtes du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance. La visite qu'a rendue au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Niger M. Paul Martin, leader du gouvernement au Sénat, a été d'un intérêt particulier. A cette occasion, le sénateur Martin a eu d'importantes conversations avec le président Senghor du Sénégal, le président Diouri du Niger et les ministres du gouvernement de la Côte d'Ivoire. Au Niger, le sénateur Martin a présidé, à l'invitation du gouvernement de ce pays, à l'inauguration du premier tronçon de la «Route de l'Unité et de l'Amitié canadienne», en grande partie financée par l'ACDI; cette route représente pour les Nigériens ce que le chemin de fer du Pacifique-Canadien a été pour les Canadiens dans le développement du pays.

## Moyen-Orient

Malheureusement, on ne semble avoir fait aucun progrès vers un règlement pacifique du conflit israélo-arabe en 1972. Ce conflit a donc continué d'influer directement, comme c'est le cas pour d'autres pays, sur l'orientation des relations du Canada avec cette importante partie du monde. Toutefois, le Canada s'est efforcé d'intensifier ses relations bilatérales avec chacun des pays de cette région, en vue d'y avancer divers intérêts y compris celui d'atténuer une menace continue à la paix et à la sécurité internationales. Parmi ces intérêts, notons aussi l'accroissement de l'activité commerciale et la réalisation d'un important programme d'immigration.

En ce qui touche au conflit lui-même, le Canada a continué d'appuyer aux Nations Unies et ailleurs la résolution 242 du Conseil de sécurité adoptée le 22 novembre 1967. Les porte-parole canadiens ont affirmé que l'application intégrale de cette résolution, qui respecte les positions essentielles des parties au conflit et comporte un partage équitable des obligations, reste le

meilleur moyen dont on dispose pour ramener la paix au Moyen-Orient.

Le problème des réfugiés palestiniens, auquel tout traité de paix doit apporter une solution juste, a continué en 1972 d'être la cause d'incidents violents et de pertes de vie au Moyen-Orient. Faute de solution au problème des réfugiés, le Canada a continué d'appuyer sans réserve le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA). L'apport canadien a augmenté de \$200,000 en 1972, atteignant au total 1.55 million de dollars.

Bien qu'aucune nouvelle mission diplomatique n'ait été ouverte au Moyen-Orient en 1972, les quatre ambassades du Canada déjà existantes ont vu augmenter leurs effectifs en raison de l'accroissement du travail. Suite au rapprochement de plus en plus marqué de la Libye avec l'Égypte, notre accréditation diplomatique auprès de ce pays est passée de l'ambassade du Canada à Tunis à notre ambassade du Caire. Vers la fin de 1972, le Canada a entrepris des démarches visant à l'établissement de relations diplomatiques avec l'Arabie saoudite à cause de l'importance grandissante de ce pays dans les affaires du Moyen-Orient, et de la place qu'il occupe parmi les nations islamiques ainsi que dans le contexte des besoins énergétiques mondiaux. Des dispositions ont été prises aussi pour permettre à l'ambassadeur du Canada à Téhéran de visiter les pays du bas golfe Persique, en vue de confirmer l'intérêt que porte le Canada à cette région qui offre de grandes possibilités commerciales, et de fournir au gouvernement des données pouvant servir à une utile appréciation de la situation qui y règne.

Les statistiques relatives au commerce révèlent une activité canadienne accrue dans cette région. Les échanges du Canada—importations et exportations—avec la plupart des pays du Moyen-Orient ont augmenté en 1972 et, par suite de l'intensification de nos campagnes de ventes, notre commerce devrait y accuser un important développement. La Société pour l'expansion des exportations s'est engagée, en janvier 1972, à consentir à Israël des prêts de l'ordre de 100 millions de dollars pour la vente de biens et de services canadiens dans le cadre d'opérations commerciales semblables menées avec d'autres pays du Moyen-Orient.